

18 juin 2021 -17:46

Appartient à [Conseil des ministres du 18 juin 2021](#)

Assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains.

Cette convention, faite à Saint-Jacques-de-Compostelle le 25 mars 2015, a pour objectif de prévenir et de lutter contre les prélèvements illicites d'organes et contre l'utilisation de ces organes (notamment dans un but de transplantation ou de recherche), ainsi que contre le courtage d'organes et la corruption pour faciliter ces pratiques. Elle vise aussi à protéger les droits des victimes, complémentairement à la Convention de Varsovie du Conseil de l'Europe relative à la traite des êtres humains. Aucun pays ne peut nier la problématique du trafic d'organes vu le ratio entre l'offre et la demande d'organes plus ou moins important en fonction des Etats.

L'assentiment à la Convention encouragera la Belgique à poursuivre ses actions de responsabilisation du secteur médical et scientifique, et de sensibilisation des candidats receveurs sur l'illégalité et les dangers du trafic d'organes. Il permettra en outre de faciliter l'échange des informations entre Etats.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://wilmes.belgium.be>
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be